



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

APERÇU

DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL AU

RWANDA



CEA

Information sur le programme

Au sujet du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC

Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) est un centre international de savoir et de ressources qui appuie activement les efforts nationaux visant à élaborer des systèmes ESEC efficaces et intégrés. Le Centre collabore avec des organisations et des experts, afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

Le Centre d'excellence a été créé grâce à la contribution financière d'Affaires mondiales Canada et du CRDI, et apporte lui-même une contribution directe au travail du Mécanisme de financement mondial, une importante plateforme de financement de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent du Secrétaire général des Nations Unies.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Dans le cadre des activités du Canada dans les secteurs des affaires étrangères et du développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Le CRDI collabore avec de nombreuses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des instituts de recherche sur les politiques publiques, des organismes régionaux et des services gouvernementaux afin d'encourager la croissance, de réduire la pauvreté et de susciter des changements positifs à grande échelle.

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC), en partenariat avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CENUA). Cette publication a été rédigée par Hosea Mitala pour le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC et la CENUA.

Remerciements

L'élaboration de cet aperçu n'aurait pas été possible sans la collaboration et le soutien de la direction et du personnel de l'Agence nationale d'identification (NIDA) et de l'Institut national de la statistique du Rwanda (NISR), qui ont fourni des renseignements précieux et ont pris le temps d'assister à des rencontres malgré une charge de travail considérable.

La directrice générale de la NIDA, Mme. Josephine Mukesha, et le directeur général adjoint du NISR, M. Ivan Murenzi, et leurs équipes ont communiqué des réflexions clés qui ont contribué à l'établissement de ce rapport. Nous remercions également M. Stephen Bugingo, de la NIDA, pour son soutien constant au chapitre de la coordination et de la production de renseignements utiles.

Centre de recherches pour le développement international
C.P. 8500
Ottawa (Ontario) Canada
Courriel : esec@crdi.ca
www.systemesESEC.ca

© Centre de recherches pour le développement international 2021

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien technique et financier du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies, du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs.

Veillez visiter systemesESEC.ca/aperçu-de-pays pour voir la version la plus récente de ce profil ou pour consulter les profils publiés d'autres pays.

Table des matières

Information sur le programme	ii
Introduction	2
Bref profil du pays	2
Ampleur des systèmes ESEC	3
Système d'enregistrement des faits d'état civil	4
Cadre législatif	4
Gestion, organisation et fonctionnement	5
Système de statistiques de l'état civil	15
Statistiques de l'état civil	15
Causes de décès	15
Numérisation	18
Informatisation	18
Registre de la population	21
Échange avec les autres secteurs et activités	23
Initiatives d'amélioration et soutien externe	24
Plan d'amélioration et budget	24
Soutien des partenaires du développement	25
Conclusion	27
Ressources	28
Sites Web	28
Documents supplémentaires	28
Annexe 1 : Enregistrement des faits d'état civil dans les points de service des administrations locales (structure)	29
Annexe 2 : Enregistrement de faits d'état civil dans les établissements de santé et devant les tribunaux – points de service (structure)	30
Notes	31

Introduction

Le présent rapport vise à donner un aperçu du système d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) du Rwanda.

Les renseignements ont été recueillis au moyen d'un questionnaire rempli par l'Agence nationale d'identification et l'Institut national de la statistique du Rwanda en avril 2020; on a également réalisé un examen sur dossier des documents disponibles.

Le présent rapport présente, entre autres, les éléments suivants :

- de l'information générale sur le pays;
- une sélection d'indicateurs pertinents pour l'amélioration des processus du système ESEC;
- les activités des parties prenantes;
- les ressources disponibles pour renforcer le système ESEC.

Bref profil du pays

La République du Rwanda est un pays enclavé, situé dans la Grande fosse orientale, là où se côtoient la région des Grands Lacs africains et l'Afrique de l'Est. Situé à quelques degrés au sud de l'équateur, le Rwanda est bordé par l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi et la République démocratique du Congo. Son relief, parsemé de nombreux lacs, est montagneux à l'ouest, tandis que la savane est prédominante à l'est. Le Rwanda est le pays d'Afrique continentale le plus densément peuplé.

Le Rwanda est divisé en provinces (*intara*), en districts (*uturere*), en villes, en municipalités, en secteurs (*imirenge*), en cellules (*utugari*) et en villages (*imidugudu*). Le pays dispose d'un système de gouvernance décentralisé; il comprend cinq provinces dont la ville de Kigali, 30 districts, 416 secteurs et 2 148 cellules (en 2016).

Rwanda



Avertissement : Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés sur cette carte, n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation de la part des Nations Unies.

- Superficie :¹ 26 338 km²
- Population : 12,3 millions (estimation);² le taux de croissance annuel s'élève à 2,6 pour cent.³ En 2012, 16,5 pour cent des habitants résidaient dans des zones urbaines, contre 83,5 pour cent⁴ dans des zones rurales. La population est composée de 48,5 pour cent d'hommes et de 51,5 pour cent de femmes.
- Capitale : Kigali
- Langues de travail officielles : Anglais, français, kinyarwanda, swahili
- Ministère responsable de l'état civil : Ministère de l'Administration locale (MINALOC)
- Agence d'enregistrement de l'état civil : L'Agence nationale d'identification (NIDA)
- Office national des statistiques : Institut national de la statistique du Rwanda (NISR)

Ampleur des systèmes ESEC

Naissances	
Exhaustivité de l'enregistrement des naissances ⁵	56 % (2017) ⁶
Enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée comme ayant été enregistrée	56 % (2015) ⁷
Proportion des naissances avec l'assistance d'un professionnel de la santé qualifié	Non disponibles
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont reçu des soins prénataux par un prestataire de soins de santé qualifié	44 % (2015) ⁸
Taux de couverture vaccinale du DTC1 chez les enfants d'un an ⁹	70 % (2018) ¹⁰
Taux brut de natalité (par 1 000 habitants)	32,6 (2017) ¹¹
Taux de fécondité total (nombre de naissances vivantes par femme)	4 (2018)
Taux de fécondité chez les adolescentes (par 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)	39 (2017) ¹²
Pourcentage de la population de moins de 15 ans	Non disponible
Accouchements en établissement – pourcentage d'accouchements dans un établissement de santé	91 % (2010)
Décès	
Exhaustivité de l'enregistrement des décès	96 % (2017)
Taux brut de mortalité (par 1 000 habitants)	5,3 (2017)
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	27 (2018) ¹³
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	35,3 (2018)
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	275 (2015) ¹⁴
Mariages et divorces	
Taux d'enregistrement des mariages	Non disponible
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans	0,4 % ¹⁵
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	6,8 % ¹⁶
Taux d'enregistrement des divorces	Non disponible
Statistiques de l'état civil, y compris les données sur les causes de décès	
Compilation et diffusion des statistiques de l'état civil fondées sur l'enregistrement	Non disponible
Causes de décès attestées par un médecin	Non disponible

Système d'enregistrement des faits d'état civil

L'enregistrement des faits d'état civil a commencé pendant la période coloniale au Rwanda. Les lois adoptées à cette fin ne s'appliquaient toutefois qu'aux ressortissants des puissances coloniales. En ce qui concerne l'enregistrement des faits d'état civil, la législation rwandaise a évolué au fil des étapes de l'histoire politique et administrative du pays. Pendant la période coloniale, soit de 1931 à la fin de l'année 1961, en vertu du décret du 4 mai 1895 concernant le Livre premier du Code civil des personnes, tous les Rwandais âgés de 18 ans et plus avaient reçu une preuve d'identité, connue sous le nom de livret d'identité ou *Ibuku*, qui était rédigée en néerlandais et en kinyarwanda.

Le livret contenait des renseignements sur le nom, la date de naissance approximative, le nom des parents, le sexe, l'état civil, la taille, le nom des descendants, la profession et l'affiliation ethnique ou clanique. Juste avant l'indépendance, le décret sur l'enregistrement de l'état civil de la population rwandaise a été modifié par l'arrêté pris le 25 juillet 1961 par le gouverneur, belge à cette époque. L'arrêté est demeuré en vigueur après l'indépendance obtenue en 1962, avec quelques modifications, comme l'attribution des responsabilités en matière d'enregistrement des faits d'état civil au ministère de la Sécurité intérieure.

Le 27 octobre 1988, il a été abrogé et remplacé par la loi n° 42/1988, qui a institué le titre préliminaire et le livre premier du Code civil. Cette nouvelle loi rendait l'enregistrement des faits d'état civil obligatoire sur le territoire rwandais et est demeurée en vigueur jusqu'au 28 août 2016, lorsque la *Loi n° 32/2016 régissant les personnes et les familles* a été adoptée. Conformément à celle-ci, la coordination et la supervision des activités liées à l'enregistrement des faits d'état civil ont été transférées du ministère de la Justice à celui de l'Administration locale.

Depuis l'indépendance et jusqu'en 2006, le palier le moins élevé pour l'enregistrement était celui du district. Avec la deuxième phase de décentralisation réalisée en 2006, la responsabilité, en matière d'enregistrement des faits d'état civil a été étendue jusqu'au niveau du secteur. Le secrétaire exécutif du secteur a été ajouté à la liste des officiers d'état civil du pays dans le but de rapprocher de la population les services les plus nécessaires. L'Agence nationale d'identification (NIDA) a été créée par la loi n° 43/2011 et a été chargée de l'enregistrement de la population, de l'inscription à l'état civil et de la délivrance d'une carte d'identité nationale.¹⁷

À la création de la NIDA, d'importantes réformes ont été entreprises, qui se sont harmonisées avec les directives du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (APAI-CRVS).

Les autorités nationales ont entrepris une évaluation exhaustive du système ESEC. On a dressé le Plan stratégique national pour l'inscription à l'état civil 2017/18–2021/22, dans le but de recentrer l'énergie, les ressources et le temps de toutes les parties prenantes sur un seul objectif et une seule orientation. On voulait ainsi veiller à ce que les ressources humaines et matérielles soient utilisées efficacement afin de combler les besoins locaux.

Cadre législatif

Au Rwanda, les lois régissant l'enregistrement des faits d'état civil sont les suivantes :

- *Loi n° 42/1988 instituant le titre préliminaire et le Livre premier du Code civil*, entrée en vigueur en 1988;
- *Loi n° 32/2016 régissant les personnes et la famille*, entrée en vigueur en 2016;
- *Loi n° 001/2020 modifiant la Loi n° 32/2016*, entrée en vigueur en 2020.

Les faits d'état civil abordés dans la législation sont les naissances, les décès, les mariages, les divorces, les annulations de mariage, les adoptions, les légitimations, la reconnaissance d'un enfant né hors mariage et la tutelle d'un mineur ou d'une personne ayant atteint l'âge de la majorité. La portée de la législation s'étend à toutes les zones géographiques reconnues par la loi au Rwanda et à l'ensemble de sa population, y compris les non-citoyens et les réfugiés.

Gestion, organisation et fonctionnement

Mécanismes nationaux de coordination des systèmes ESEC

Au Rwanda, la NIDA est responsable de l'enregistrement des faits d'état civil. La NIDA relève du ministère de l'Administration locale.

D'autres ministères et organismes assument des responsabilités à l'égard du système ESEC :

- Ministère de la Santé : signalement de faits d'état civil survenant dans des établissements de santé;
- Ministère de la Justice : signalement des divorces, annulations et séparations;
- Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération : signalement et enregistrement de faits d'état civil pour les Rwandais vivant à l'étranger.

Les structures organisationnelles d'enregistrement des faits d'état civil sont présentées dans les annexes 1 et 2.

Un groupe de travail technique national offre un forum aux parties prenantes des systèmes ESEC. Il se compose de représentants des organismes suivants :

- Ministère de l'Administration locale;
- Ministère de la Santé;
- Ministère de la Justice;
- Ministère du Genre et de la Promotion de la famille;
- Ministère des Technologies de la communication et de l'Innovation;
- Agence nationale d'identification;
- Institut national de la statistique du Rwanda;
- Commission nationale de l'enfance;
- Commission rwandaise de réforme du droit;
- Direction générale de l'immigration et de l'émigration;
- Centre biomédical du Rwanda.

Tableau 1 : Ministères, organismes et agences siégeant aux comités et groupes de travail nationaux.

Nom du mécanisme national de coordination	Ministères, organismes et agences membres
Comité de coordination de haut niveau pour le système ESEC (au niveau ministériel)	<ul style="list-style-type: none"> • Ministre de l'Administration locale • Ministre de la Santé • Ministre de la Justice • Ministre du Genre et de la Promotion de la famille
Comité directeur du système ESEC	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaires permanents du ministère de l'Administration locale (MINALOC), du ministère de la Santé (MoH), du ministère de la Justice (MINIJUST) et du ministère du Genre et de la Promotion de la famille (MIGEPF) • Directeurs généraux de l'Agence nationale d'identification (NIDA) et l'Institut national de la statistique du Rwanda (NISR) • Secrétaire exécutif du Conseil national des enfants (NCC)
Groupe de travail technique sur le système ESEC	<ul style="list-style-type: none"> • MINALOC, MoH, MINIJUST, MIGEPF, ministère des Technologies de la communication et de l'Innovation (MINICT), NIDA, NISR, NCC, Commission rwandaise de réforme du droit (RLRC), Direction générale de l'immigration et de l'émigration (DGIE), Centre biomédical du Rwanda (RBC)
Équipe technique du système ESEC	<ul style="list-style-type: none"> • NIDA, MINALOC, MoH, MINIJUST, MIGEPF, MINICT, NISR, NCC, RLRC, DGIE, RBC

L'établissement et le fonctionnement de la structure de gouvernance du système ESEC sont expressément énoncés dans le Plan stratégique national pour l'inscription à l'état civil.¹⁸

Niveau administratif des centres d'enregistrement

Le niveau administratif le plus bas est celui de la cellule. Le pays compte 2 148 cellules qui servent de bureaux locaux d'enregistrement des faits d'état civil ou de points de service; 416 d'entre elles sont des cellules urbaines et 1 732 se trouvent en zone rurale. Il y a 3 186 officiers d'état civil locaux.

Il existe également 590 points de service d'enregistrement des faits d'état civil (naissances et décès) dans les établissements de santé, 33 tribunaux chargés de signaler les faits d'état civil découlant de procédures judiciaires et 33 ambassades et hauts-commissariats responsables d'enregistrer les faits d'état civil survenant à l'étranger.

Accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil

Pour la plupart des ménages, la distance moyenne entre le domicile et le bureau d'enregistrement le plus proche va de 1 à 5 km. Il faut compter de 1 à 4 heures pour la parcourir à pied ou, en voiture, moins d'une heure.

Enregistrement des faits d'état civil

Il existe sept registres d'état civil (article 74 de la loi n° 32/2016) :

- Registre des actes de naissance;
- Registre des décès;
- Registre des mariages;
- Registre des tutelles;
- Registre de reconnaissance des enfants nés hors mariage;
- Registre des adoptions;
- Registre des autres faits d'état civil.

Il existe également des registres d'ordre administratif pour la population résidente d'une zone et des registres du même ordre pour les

naissances, décès et mariages (tableau 2), qui sont distincts des registres d'état civil mentionnés ci-dessus.

Tableau 2 : Registres d'état civil et autres outils.

	Formulaire ou cahier d'enregistrement	Document délivré	Valeur/fonction
1	Registre des actes de naissance	Acte de naissance (copie ou extrait)	Juridique
2	Registre des naissances	Attestation (certificat) de naissance	Administrative
3	Registre des actes de décès	Acte de décès (copie ou extrait)	Juridique
4	Registre des décès	Attestation (certificat) de décès	Administrative
5	Registre des actes de mariage	Acte de mariage (copie ou extrait)	Juridique
6	Registre des mariages	Attestation (certificat) de mariage	Administrative
7	Registre des actes d'adoption	Acte d'adoption (copie ou extrait)	Juridique
8	Registre des actes de reconnaissance	Acte de reconnaissance (copie ou extrait)	Juridique
9	Registre des autres faits d'état civil	Autres	Administrative
10	Registre des tutelles	Aucun	Administrative
11	Formulaire d'inscription au registre de la population	Aucun	Administrative (pour la mise à jour de la base de données démographique centrale)

Méthodes d'enregistrement d'un fait d'état civil

NAISSANCES

Naissance dans un établissement de santé

- La sage-femme enregistre la naissance dans le registre des naissances de l'établissement.
- Le gestionnaire des données enregistre la naissance dans deux systèmes différents : le système de gestion de l'information de santé et le système d'enregistrement et de statistiques de l'état civil.
- Une personne se rend au bureau d'enregistrement des faits d'état civil de l'établissement de santé pour déclarer la naissance.
- Le bureau d'enregistrement des faits d'état civil enregistre la naissance dans le système ESEC, qui génère un numéro d'identification national (NIN) unique pour la naissance enregistrée. Le système ESEC transmet automatiquement les détails de la naissance enregistrée au Registre national de la population (RNP). Le RNP enregistre les données et génère automatiquement un numéro de demande lié au NIN. Les parties prenantes utiliseront ce NIN à diverses fins.
- Sur demande, le système ESEC génère l'acte de naissance et le met à la disposition d'Irembo (portail de service en ligne).
- L'acte (ou le certificat) de naissance de l'enfant peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.

- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

Naissances à domicile

- Le travailleur communautaire de la santé ou le chef du village signale la naissance au secrétaire exécutif de la cellule.
- Le secrétaire exécutif de la cellule enregistre la naissance dans le système ESEC, qui génère le NIN unique et transmet automatiquement les détails de la naissance au RNP.
- Le RNP enregistre les données et génère automatiquement un numéro de demande lié au NIN. Les parties prenantes utiliseront ce NIN à diverses fins.
- Sur demande, le système ESEC génère l'acte de naissance et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de naissance de l'enfant peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

Naissances à l'étranger

- Une personne se rend dans une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat rwandais pour déclarer la naissance.
- L'agent d'état civil de l'ambassade informe le système ESEC de la naissance.
- L'officier d'état civil de l'ambassade enregistre la naissance dans le système ESEC, qui génère le NIN unique et transmet automatiquement les détails de la naissance au RNP.
- Le RNP enregistre les données et génère automatiquement un numéro de demande lié au NIN. Les parties prenantes utiliseront ce NIN à diverses fins.
- Sur demande, le système ESEC génère l'acte de naissance et le met à la disposition d'Irembo.

- L'acte (ou le certificat) de naissance de l'enfant peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

DÉCÈS

Décès dans un établissement de santé

- Le gestionnaire des données enregistre le décès ou en informe deux systèmes différents : le système de gestion de l'information de santé et le système ESEC.
- Une personne déclare le décès à l'officier d'état civil de l'établissement.
- L'officier d'état civil enregistre le décès dans le système ESEC, qui génère le NIN unique et transmet automatiquement les détails sur la personne décédée, le NIN et le numéro de la demande au RNP. Le RNP met à jour le profil du défunt (fait d'état civil).
- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de décès sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de décès peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

Décès à domicile

- Le chef du village signale le décès au secrétaire exécutif de la cellule et la famille du défunt le lui déclare.
- Le secrétaire exécutif de la cellule enregistre le décès dans le système ESEC, qui génère le NIN unique et transmet automatiquement les détails sur la personne décédée, le NIN et le numéro de la demande au RNP. Le RNP met à jour le profil du défunt (fait d'état civil).

- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de décès sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de décès peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

Décès à l'étranger

- Une personne se rend à l'ambassade, au haut-commissariat ou au consulat pour déclarer le décès.
- L'agent d'état civil de l'ambassade informe le système ESEC du décès.
- L'officier d'état civil enregistre le décès dans le système ESEC, qui génère le NIN unique et transmet automatiquement les détails sur la personne décédée, le NIN et le numéro de la demande au RNP. Le RNP met à jour le profil du défunt (fait d'état civil).
- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de décès sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de décès peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

MARIAGES

Mariages au Rwanda

- Le couple déclare avoir l'intention de se marier à Irembo.
- Par l'intermédiaire d'Irembo, l'agent d'état civil vérifie les critères d'admissibilité.
- Quand tous ces critères sont satisfaits, l'agent d'état civil approuve le mariage et Irembo transmet automatiquement la déclaration de mariage au système ESEC.

- L'agent d'état civil publie la liste des futurs couples au tableau d'affichage public 20 jours avant le mariage.
- Le mariage est célébré à l'échelle du secteur; l'officier d'état civil enregistre le mariage dans le système ESEC, qui génère le NIN pour chaque conjoint qui ne l'a pas déjà obtenu.
- Le système ESEC transmet les détails concernant les conjoints au RNP, qui met à jour l'état civil du couple.
- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de mariage sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de mariage peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

ANNULATIONS

- Les conjoints ou une personne intéressée demandent une annulation.
- Le jugement sur la nullité du mariage est rendu (décision judiciaire définitive).
- Le greffier en chef du tribunal informe le système électronique intégré de gestion des dossiers (IECMS) de la nullité du mariage.
- Le système IECMS informe le système ESEC de la nullité du mariage.
- L'officier de l'état civil du secteur où le mariage a eu lieu approuve la nullité du mariage et l'enregistre dans le système ESEC.
- Le système ESEC actualise l'état civil du couple et met à jour le RNP en y inscrivant des détails sur le couple et son statut.
- Le RNP met à jour l'état civil du couple.
- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de nullité du mariage sur demande et le met à la disposition d'Irembo.

- L'acte (ou le certificat) de nullité du mariage peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

DIVORCES

Divorces prononcés au Rwanda

- Le tribunal accepte le divorce et rend un jugement en ce sens.
- Le système IECMS signale le divorce au système ESEC.
- L'officier de l'état civil du secteur où le mariage a eu lieu approuve le divorce et l'enregistre dans le système ESEC.
- Le système ESEC actualise l'état civil du couple et met à jour le RNP en y inscrivant des détails sur le couple et son statut.
- Le RNP met à jour l'état civil du couple.
- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de divorce sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de divorce peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

Divorces prononcés à l'étranger

- Une autorité compétente accorde le divorce et rend un jugement en ce sens.
- Le couple déclare le divorce à l'agent d'état civil désigné de l'ambassade, du haut-commissariat ou du consulat.
- L'agent d'état civil désigné de l'ambassade informe le système IECMS et le système ESEC du divorce.

- Si le mariage a été enregistré localement, l'officier d'état civil du secteur où le mariage a eu lieu approuve ou enregistre le divorce dans le système ESEC.
- Le système ESEC actualise l'état civil du couple et met à jour le NPR en y inscrivant des détails sur le couple divorcé et son statut.
- Le RNP met à jour l'état civil du couple.
- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de divorce sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de divorce peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

ADOPTIONS

- Une personne fait une demande d'adoption (pour l'adoption plénière, l'autorité compétente est consultée).
- L'officier d'état civil du secteur où se trouve le domicile établit un acte d'adoption et le dépose auprès du tribunal pour approbation.
- Le tribunal approuve l'adoption et émet une ordonnance en ce sens.
- Le greffier en chef du tribunal en informe l'officier d'état civil du secteur où se trouve le domicile.
- L'officier d'état civil du secteur du domicile valide l'adoption dans le système ESEC.
- Le système ESEC génère le certificat d'adoption sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- Le certificat d'adoption peut être obtenu d'Irembo en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

TUTELLES

Tutelle d'un mineur

- Une personne intéressée exprime la nécessité de mettre un mineur sous tutelle à l'officier d'état civil responsable du lieu de domicile ou de résidence du mineur.
- L'officier d'état civil invite les membres de la famille du mineur à constituer un conseil de tutelle.
- L'officier d'état civil informe les membres du conseil de tutelle du nom du tuteur désigné par les parents dans leur testament; en l'absence d'une telle désignation, le conseil de tutelle choisit un tuteur.
- L'officier d'état civil du secteur où se trouve le domicile ou la résidence enregistre la tutelle dans le système ESEC national.
- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de tutelle du mineur sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de tutelle d'un mineur peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère des statistiques d'état civil et les rend disponibles.

Tutelle d'un adulte

- Une personne intéressée exprime au tribunal la nécessité de mettre un adulte sous tutelle.
- Cette personne présente une requête pour que l'adulte soit frappé d'incapacité juridique.
- Le tribunal approuve la demande et nomme le tuteur.
- Le jugement déclarant l'incapacité juridique devient définitif.
- Le greffier en chef du tribunal enregistre le jugement déclarant l'incapacité juridique dans le système IECMS.
- Le système IECMS en informe le système ESEC national.

- L'officier d'état civil du secteur où se trouve le domicile valide ce fait dans le système ESEC.
- Le système ESEC génère l'acte (le certificat) de tutelle de l'adulte sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- L'acte (ou le certificat) de tutelle d'un adulte peut être obtenu sur demande auprès d'Irembo, en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère des statistiques d'état civil et les rend disponibles.

RECONNAISSANCES

- Un parent se rend au bureau de l'officier d'état civil pour reconnaître un enfant.
- L'officier d'état civil valide la reconnaissance et l'enregistre par l'intermédiaire du système ESEC national.
- Le système ESEC génère le certificat de reconnaissance sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- Le certificat de reconnaissance peut être obtenu d'Irembo en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère les statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

LÉGITIMATIONS

- Les parents de l'enfant né hors mariage s'épousent.
- L'officier d'état civil du secteur, au lieu de célébration du mariage ou au lieu de naissance de l'enfant, enregistre la légitimation de celui-ci dans le système ESEC national.
- Le système ESEC génère le certificat de légitimation sur demande et le met à la disposition d'Irembo.
- Le certificat de légitimation peut être obtenu d'Irembo en produisant le NIN.
- Le système ESEC génère des statistiques d'état civil et les met à la disposition des parties prenantes.

L'enregistrement des faits d'état civil s'applique à tous les segments de la population et toutes les régions du pays. L'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil¹⁹ a été estimée dans le passé, mais aucune donnée n'a été fournie.

Les formulaires d'enregistrement des événements d'état civil²⁰ ont été approuvés par l'arrêté ministériel n° 002/07.01 du 27/07/2020, qui détermine également le nombre, le type, le format et l'utilisation des registres d'état civil.

Facteurs sociaux agissant sur l'enregistrement des faits d'état civil

Parmi les facteurs sociaux agissant sur l'enregistrement des événements démographiques au Rwanda, on peut citer les suivants :

- Certaines mères célibataires craignent la honte ou la stigmatisation, ce qui se traduit par l'enregistrement tardif d'une naissance.
- Il peut y avoir des réticences à reconnaître la paternité d'un enfant né hors mariage, ce qui retarde la reconnaissance et, en conséquence, l'enregistrement de l'événement. L'enregistrement des naissances est historiquement lié au mariage légal et on ignore parfois qu'il est possible, en vertu de la loi, d'enregistrer une naissance sans que la paternité soit établie.
- Dans une certaine mesure, la division du travail entre les sexes a une incidence sur l'enregistrement des événements, plus particulièrement des naissances. Il existe une idée fautive, surtout dans les zones rurales, selon laquelle ce sont les femmes qui ont le temps d'enregistrer les naissances. Dans de tels cas, cela peut nuire à l'enregistrement en temps voulu.
- Le temps nécessaire pour donner un nom au nouveau-né fait aussi partie des pratiques socioculturelles retardant l'enregistrement des naissances. Avec la multiplication des campagnes visant à modifier les comportements, cette situation est en train de

changer. Auparavant, les Rwandais pensaient que le nom d'un nouveau-né ne devait être prononcé qu'après la cérémonie familiale d'accueil du nouvel enfant. Cette pratique peut avoir eu un effet négatif sur l'enregistrement des naissances. Certaines mères se présentent au bureau d'enregistrement et désignent le nourrisson sous un nom provisoire, ce qui entraîne des changements ultérieurs et des retards.

- L'enregistrement tardif ou différé d'un décès par un témoin peut être le résultat du processus de deuil associé à la perte. Certains ne font pas de l'enregistrement du décès une priorité pendant cette période. Ce problème est en voie de règlement, grâce à des mesures incitatives immédiates favorisant l'enregistrement, comme l'obligation d'obtenir un permis d'inhumer pour l'élimination du corps.

Arriéré de naissances non enregistrées

Il n'y a pas d'arriéré de naissances non enregistrées au Rwanda.²¹

Modèles de formulaires d'enregistrement

Les exemples de formulaires ne sont pas disponibles.

Frais d'enregistrement

L'enregistrement des faits d'état civil est gratuit. Les frais de délivrance et de certification des actes ne dépassent pas 2 \$ US (0,70 \$ US pour un extrait et 2 \$ US pour un acte détaillé).

Les services d'enregistrement des faits d'état civil sont également accessibles grâce à la plateforme en ligne du Rwanda, connue sous le nom d'Irembo. Il s'agit d'une plateforme d'administration en ligne par laquelle tous les services gouvernementaux sont offerts. Grâce à Irembo, les citoyens ont accès à des services gouvernementaux intégrés, sur Internet et au moyen d'appareils mobiles. Aujourd'hui, Irembo héberge plus de 100 services en ligne de divers organismes gouvernementaux;

chaque mois, plus de 90 000 utilisateurs y ont recours.²² Les frais d'enregistrement des faits d'état civil sur cette plateforme sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Frais d'enregistrement des faits d'état civil au Rwanda.²³

Service	Délai de traitement	Prix (en \$ US)	Pièces à joindre
Certificat de naissance	24 heures	2,10 \$	Aucune
Enregistrement d'un décès et certification	24 heures	Enregistrement : gratuit Certificat : 2,10 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de décès de l'hôpital (si le décès y est survenu) • Rapport approuvé de la cellule (si le décès est survenu au domicile) • Décision du tribunal (si le décès n'a pas été enregistré sous 15 jours) • Copie du passeport (si le défunt est un étranger) • Si le décès a été enregistré, il faut produire d'autres documents pour obtenir un certificat
Enregistrement préalable au mariage et certification du mariage légal	72 heures	Enregistrement préalable : gratuit Certificat : 2,10 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance • Certificat de célibat • Certificat de veuvage • Certificat de divorce • Certificat de décès de l'ancien conjoint • Certificat de mariage de l'ancien conjoint • Certificat de naissance du conjoint • Certificat de célibat du conjoint • Certificat de veuvage du conjoint • Certificat de divorce du conjoint • Conjoint : certificat de décès de l'ancien conjoint • Conjoint : certificat de mariage de l'ancien conjoint
Certification de divorce	24 heures	2,10 \$	Aucune
Certification d'adoption	24 heures	2,10 \$	Aucune
Certification de reconnaissance d'enfant	24 heures	2,10 \$	Aucune
Certification de tutelle	24 heures	2,10 \$	Aucune
Certificat de succession	24 heures	Gratuit	Aucune
Certificat de cohabitation	24 heures	Gratuit	Copie du passeport (pour les étrangers)
Certificat de veuvage	24 heures	1,50 \$	Aucune
Certificat de résidence	24 heures	1,50 \$	Aucune

Service	Délai de traitement	Prix (en \$ US)	Pièces à joindre
Certificat de survivants du génocide	24 heures	Gratuit	Aucune
Certificat de célibat	24 heures	0,50 \$	Aucune
Demande de correction de l'identité dans le système national	30 jours	1,50 \$	Quelques documents
Demande d'inscription dans le système d'identité national	30 jours	0,50 \$	Quelques documents
Inscription au Registre national de la population (RNP)	24 heures	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement de la naissance • Certificat de naissance • Extrait de l'acte de naissance
Remplacement de données sur l'identité dans le système national	60 jours	1,50 \$	Aucune
Certificat de remplacement de données sur l'identité dans le système national	24 heures	0,50 \$	Aucune
Certificat d'identité complète	24 heures	0,50 \$	Aucune
Changement de nom	7 jours	Gratuit	<p>Acte de mariage plus l'un ou l'autre des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carte de baptême délivrée à la naissance • Fiche de résultat de l'examen national P6 • Fiche de résultat de l'examen national S3 • Fiche de résultat de l'examen national S6 • Tout formulaire d'inscription à un examen national comportant une photo • Diplôme d'études secondaires
Certificat de citoyenneté	24 heures	1,50 \$	Aucune
Certificat de vie	24 heures	Selon le cas	Aucune
Enregistrement aux fins de citoyenneté	24 heures	Selon le cas	Aucune

Système de statistiques de l'état civil

Statistiques de l'état civil

L'Institut national de la statistique du Rwanda (NISR) a été créé en octobre 2005, en tant qu'institution indépendante, par la loi n° 53bis/2013 du 28/06/2013 qui l'a établi comme principal producteur de données au Rwanda. Le NISR est responsable, en vertu de la loi, de la collecte, de la compilation et de la diffusion des statistiques d'état civil contenues dans le système d'enregistrement des faits d'état civil. Il recueille ou compile également des renseignements sur la cause des décès.

Le NISR, en collaboration avec les ministères de l'Administration locale et de la Santé et la NIDA, a conçu un système et une application basés sur le Web qui facilitent la collecte, le stockage et la production de données sur divers événements (naissances, décès, mariages, divorces, adoptions, reconnaissances et tutelles) à partir des faits d'état civil enregistrés, y compris les causes de décès, par l'intermédiaire :

- de 416 bureaux d'enregistrement de secteur;
- de notifications en ligne provenant de tous les établissements de santé (naissances et décès);
- de tribunaux chargés des procédures de divorce et d'autres litiges concernant les événements d'état civil.

La conception de l'application Web s'est faite conformément à la Stratégie nationale de développement de la statistique (NSDS II), dont l'un des objectifs stratégiques consiste à renforcer le système d'enregistrement des faits d'état civil en tant que source de statistiques démographiques. Le système a été conçu principalement à des fins statistiques et doit englober la totalité des statistiques de l'état civil.

Le plus récent rapport sur les statistiques d'état civil a été publié et diffusé en 2019. Les événements de nature démographique compilés à l'aide du système d'enregistrement des faits d'état civil sont indiqués au tableau 4.

Tableau 4 : Statistiques démographiques compilées grâce au système d'enregistrement des faits d'état civil.

Faits d'état civil	Faits compilés?
Naissances vivantes	Oui
Mariages	Oui
Divorces	Oui
Décès	Oui
Adoptions	Oui

Causes de décès

Les renseignements sur la cause du décès sont recueillis dans le cadre du système d'état civil (tableau 5).

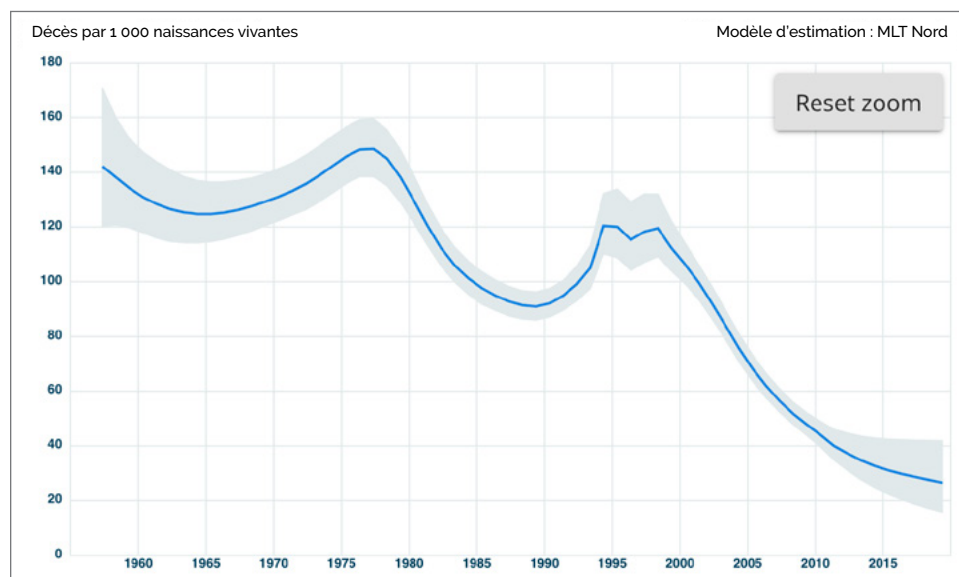
Tableau 5 : Collecte de renseignements sur les causes de décès par l'intermédiaire du système d'état civil.

Cause de décès	Les renseignements sur les causes de décès sont-ils recueillis dans le cadre du système d'état civil?	Le formulaire international normalisé de certificat médical de cause de décès est-il utilisé pour l'enregistrement des décès?
Pour les décès survenant dans les établissements de soins de santé	Oui	Oui
Pour les morts naturelles survenant dans la communauté	Un projet pilote d'autopsie verbale a été réalisé et doit être transposé à plus grande échelle.	On utilise une question compréhensible pour l'ordinateur, provenant de l'Organisation mondiale de la Santé.
Pour les morts non naturelles survenant dans la communauté	Non	Formulaire ou rapport de police requis

Pour les décès survenant ailleurs que dans un établissement, on utilise des outils ou des méthodes d'autopsie verbale pour recueillir des renseignements sur la cause du décès et celle-ci est codée selon la Classification internationale des maladies, version 10 (CIM-10).

Des sources estimaient le taux de mortalité infantile à 28,16 pour 1 000 naissances vivantes en 2017.

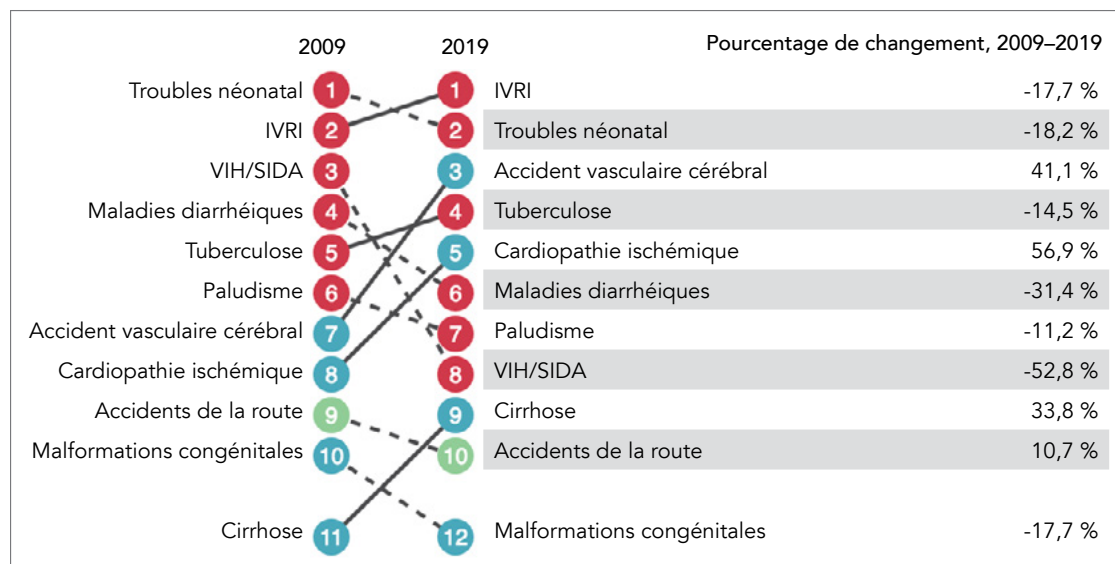
Figure 1 : Taux de mortalité infantile – Rwanda.



Source : childmortality.org/data/Rwanda

L'Institute for Health Metrics and Evaluation a fait une estimation des principales causes de décès au Rwanda, en 2007 et en 2017 (figure 2).

Figure 2 : Principales causes de décès en 2007 et en 2017.



Source : healthdata.org/rwanda

En ce qui concerne l'autopsie verbale, une nouvelle plateforme, appelé *Home-Based Care Practitioners*, ou praticiens des soins à domicile, a fait l'objet de projets pilotes communautaires au palier d'administration des cellules, afin de promouvoir le signalement des décès à domicile et l'établissement de la cause du décès au moyen de techniques d'autopsie verbale reconnues à l'échelle internationale. Ce programme a été mis sur pied afin :

- d'assurer le suivi des patients en soins palliatifs souffrant de maladies chroniques, y compris ceux qui reçoivent des soins de fin de vie, et de donner à leur famille le soutien nécessaire en cas de deuil, dans le but d'alléger la tâche des hôpitaux et de libérer des lits pour d'autres patients;
- d'assurer le suivi à domicile de patients stables atteints de maladies non transmissibles (MNT);
- de dépister les MNT;
- de réaliser des autopsies verbales à l'aide du questionnaire standardisé Smart VA.

Le personnel soignant à domicile était différencié des agents de santé communautaires bénévoles par leur formation et leur programme de travail. Ces employés ont été formés pour notifier les décès de la communauté dans le système en ligne du ESEC et effectuer des autopsies verbales pour déterminer une cause probable de décès survenant dans la communauté. L'application Web ESEC est liée au questionnaire Inter-VA installé sur leurs tablettes Android. Le programme a été piloté dans 107 cellules sélectionnées dans toutes les provinces du Rwanda.

Numérisation

Une société a été engagée pour numériser l'enregistrement des faits d'état civil au Rwanda. Le ministère des Technologies de la communication et de l'innovation et la Rwanda Information Society Authority, organisme gouvernemental chargé des technologies de l'information et des communications, ont supervisé le processus. Les données d'état civil du Rwanda sont stockées dans le centre de données du gouvernement.

Informatisation

Le gouvernement rwandais modernise le système ESEC par l'intermédiaire de la NIDA afin de fournir des services et de délivrer les certificats aux points de service. Il a créé le système ESEC national centralisé et intégré (NCI-CRVS), qui peut saisir les données sur les faits d'état civil et produire des données statistiques au profit des institutions publiques et privées.

Cet outil informatique s'appuie sur huit résultats associés aux faits d'état civil, comme le prévoit la loi n° 32/2016. Le système enregistre les données de chaque Rwandais et délivre des certificats concernant les faits d'état civil. Ces faits sont les suivants :

- naissances;
- décès;
- mariage;
- divorce;
- annulation d'un mariage;
- adoption;
- reconnaissance d'un enfant né hors mariage;
- tutelles.

On s'attend à ce que le système ESEC national :

- saisisse les données sur les faits d'état civil en temps utile;
- partage et suit la dynamique de l'état civil dans la population de manière plus efficace, afin de prévenir les lacunes et les redoublements d'activités;
- utilise des processus de prise de décisions éclairés.

Le NCI-CRVS a été lancé le 10 août 2020.

L'interopérabilité avec le RNP se réalise grâce à un numéro d'identification unique attribué à la naissance. Le système fonctionne déjà dans les grands hôpitaux (sous la forme d'un projet pilote qui doit être étendu à tous les établissements de santé du pays), où l'on enregistre les naissances vivantes et les décès qui s'y produisent. On le retrouve aussi dans certains points de contact administratifs (cellules) les plus rapprochés de la population, pour les événements qui se produisent à domicile. Le nouveau système permet le signalement par les infirmières et la déclaration par la personne qui accompagne la mère ou par la mère elle-même. L'enregistrement se fait donc dans l'établissement de santé : l'informateur fournit son numéro de téléphone, de sorte qu'une fois l'enregistrement effectué, il reçoit un message texte (SMS) lui indiquant le numéro d'enregistrement national. L'informateur peut ensuite demander le certificat de naissance numérique à Irembo.

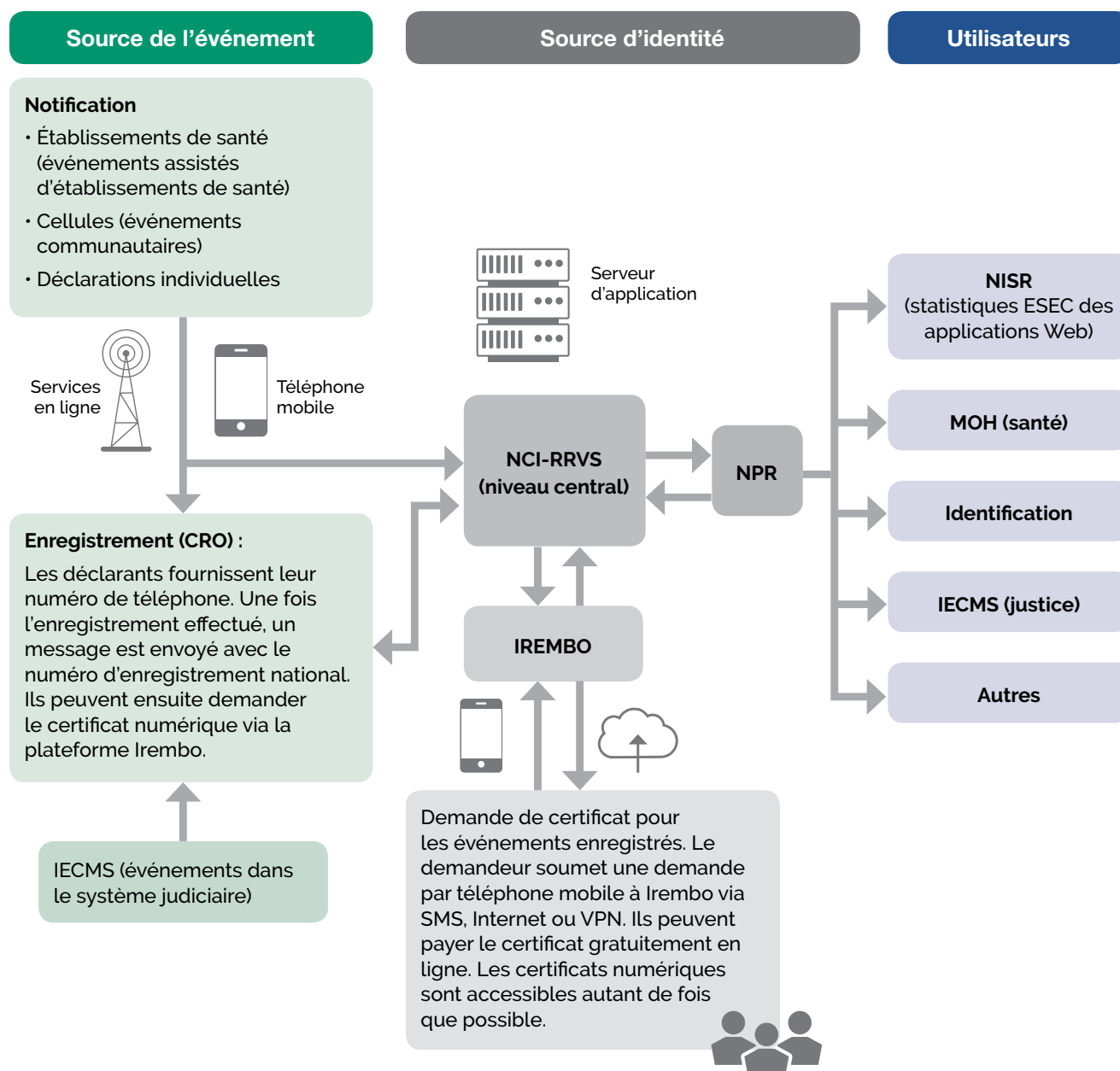
Les certificats numériques peuvent être consultés aussi souvent que nécessaire. À l'heure actuelle, l'enregistrement est réservé aux deux événements (naissances et décès) mentionnés ci-dessus, mais d'autres modules sont en cours d'élaboration pour permettre le signalement et l'enregistrement électroniques des mariages, des divorces et des

annulations de mariage, qui seront intégrés au système de gestion des documents électroniques du ministère de la Justice. Après la procédure judiciaire, les signalements seront envoyés à l'agence d'enregistrement des faits d'état civil pour achever le processus et délivrer les certificats respectifs.

Les quatre événements restants (adoption, légitimation, reconnaissance et tutelle) seront intégrés d'ici la fin de 2021. Il existe également un lien avec le NISR pour la diffusion des données du système ESEC et l'extraction des statistiques démographiques en vue de la production de rapports. Les données sont également transmises au système de registre social pour la prestation de services, notamment à l'intention des nouveau-nés, qui ont besoin d'une assurance-maladie immédiatement après leur naissance. Le Rwanda espère numériser les huit faits d'état civil d'ici 2021, afin de disposer d'un système ESEC complet qui les enregistre tous, du signalement à l'enregistrement et à la certification. Le système permettra également la production et le stockage de certificats numériques et, à terme, l'élaboration d'arbres généalogiques.

Le RNP sera automatiquement mis à jour au fur et à mesure que les renseignements seront saisis dans la base de données du système ESEC-NCI. Tous les utilisateurs, tels que les registres fonctionnels, auront également accès au RNP pour fournir des services aux citoyens et aux résidents dans le plein respect de la protection des données personnelles et de la vie privée. Il est prévu qu'au cours des prochaines années, ce nouveau système viendra à l'appui de tous les organismes et services gouvernementaux. On s'attend également à ce que le recensement traditionnel soit allégé par un système de sortie qui comptera les populations vivantes géographiquement dans tout le pays.

Figure 3 : Architecture du système NCI-CRVS.



Les procédures actuelles de mise à jour du RNP ont permis d'élargir la base de données et d'actualiser les renseignements essentiels qu'elle contient. Au début de 2021, nous estimons qu'il contient plus de 11 446 349 données sur les citoyens, sur une population résidente de 12 374 397 habitants, selon le recensement national de la population et du logement de 2012, soit sur 93 pour cent de la population. La base de données continue de s'enrichir et permet de suivre le taux

de natalité annuel. L'enregistrement dans le RNP est obligatoire pour les Rwandais et les étrangers de tous âges, y compris les réfugiés et les enfants, qui, selon la loi, doivent être enregistrés par leurs parents ou leur tuteur.

Le système d'état civil relie un large éventail de parties prenantes dont les activités sont liées à ce domaine.

Le tableau 6 décrit le recours à l'informatique.

Tableau 6 : Informatisation du système ESEC.

Paliers	Est-ce que des ordinateurs sont utilisés pour l'enregistrement des faits d'état civil?
Tous les bureaux d'enregistrement locaux du pays	Oui
Secteurs	Oui
Établissements de santé	Oui
Tribunaux	Oui
Bureaux de cellule	Oui
Ambassades	Oui

Services d'enregistrement en ligne

On transfère les renseignements sur les faits d'état civil aux bureaux d'enregistrement de niveau supérieur par Internet. Il en est de même pour le transfert des données statistiques du système d'état civil au service du NISR responsable de leur compilation. Le bureau d'enregistrement des faits d'état civil continue de numériser les entrées manuelles et antérieures.

Utilisation de la technologie mobile

Les services de la NIDA, comme les autres services gouvernementaux, sont accessibles dans le portail Irembo. Irembo a conclu des accords avec différents opérateurs de réseaux mobiles. La technologie mobile est utilisée aux fins suivantes :

- Présenter une demande pour tout service gouvernemental, comme la délivrance d'une carte d'identité nationale et de certificats relatifs aux faits d'état civil;
- Payer ces services par virement électronique;
- Délivrer des certificats et vérifier la carte d'identité nationale.

Numéro d'identification unique

On peut obtenir une carte d'identité nationale au siège de la NIDA, dans un bureau de secteur ou en ligne, sur le site Web d'Irembo. L'auteur de la demande reçoit alors un numéro d'identification unique.

Le service en ligne permet aux citoyens rwandais de demander une carte d'identité nationale. Il est accessible aux citoyens rwandais vivant au Rwanda. Les citoyens habitant un pays étranger doivent se rendre au siège de la NIDA au Rwanda pour demander leur carte d'identité nationale.

Le délai de traitement, pour l'obtention d'une carte d'identité nationale, est de 30 jours. Les frais sont de 500 francs rwandais (0,50 \$ US).

Registre de la population

Le Registre national de la population (RNP) contient la liste complète des habitants du pays. Les registres d'identité antérieurs ayant été complètement détruits pendant les conflits et les guerres qui se sont terminés en 1994, le pays a eu recours à une campagne unique d'enregistrement de la population pour servir de base de référence. Pendant un week-end de trois jours (du vendredi au dimanche), en 2007, le gouvernement a demandé à tous de rester sur place pendant que des milliers de fonctionnaires cognaient à chaque porte et inscrivait 9,2 millions de personnes. Ces renseignements ont été saisis dans une base de données informatisée et ont constitué le registre de population de base.

Les données d'identité contenues dans le RNP représentent l'ensemble minimal de champs alphanumériques consultables qui comprennent le nom, la date de naissance, le lieu de naissance, le sexe, l'adresse, le nom des parents, etc. On n'y trouve pas de données sensibles telles que la race, l'origine ethnique et sociale, la religion, les croyances, l'appartenance à un groupe, le handicap physique ou mental ou l'état de santé,

non plus que de données biométriques. Celles-ci figurent plutôt dans la base de données de la carte d'identité nationale (NID).

Mise à jour du Registre national de la population

Chaque entrée dans le RNP se voit attribuer un numéro à 8 caractères, appelé numéro de demande RNP (ND). Contrairement au numéro d'identité national (NIN), qui est imprimé sur la carte d'identité et attribué aux personnes âgées de 16 ans et plus, le ND n'est imprimé nulle part, bien qu'il soit unique. Ce numéro serait réservé aux fins internes. Cependant, puisque les enfants de moins de 16 ans ne disposent pas d'un NIN, ce numéro pourrait jouer un rôle important.

La mise à jour du RNP se fait au moyen d'un processus assurant le transfert des renseignements des bureaux d'état civil locaux vers le RNP, qui est une base de données électronique centralisée à Kigali. Dans ce processus, on remplit manuellement un formulaire de signalement chaque fois qu'un nouvel événement est enregistré dans le registre d'état civil papier (grand livre). Lors d'une nouvelle naissance, par exemple, celle-ci est inscrite dans

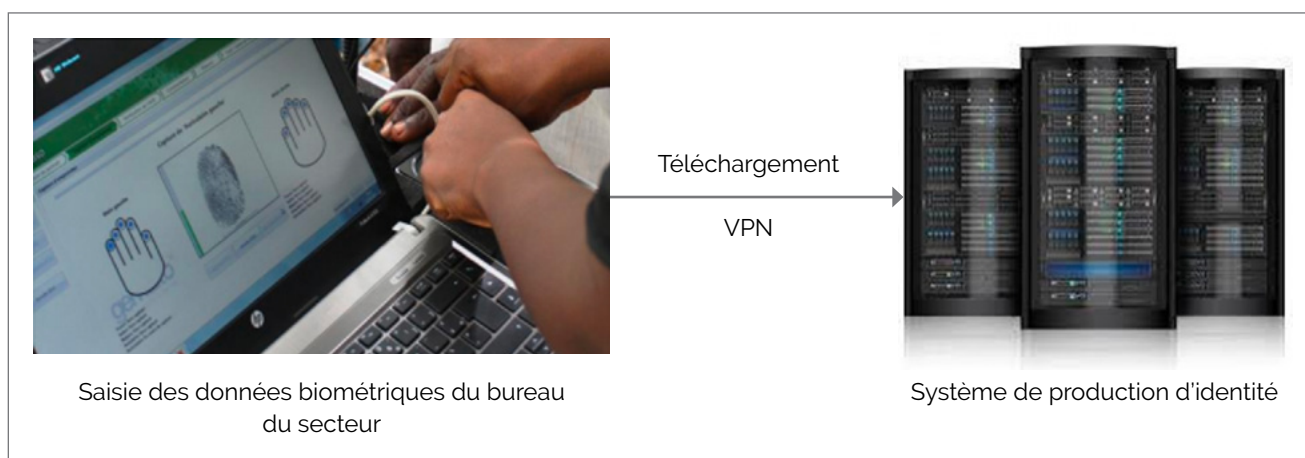
le registre des naissances, puis on remplit un formulaire séparé sur papier ordinaire pour signaler l'événement au RNP. Ces formulaires sont collectés en permanence par le personnel, puis transportés à Kigali pour la saisie sur place. Ce mécanisme, bien qu'à la fois peu complexe et très fastidieux, a l'avantage d'assurer l'actualisation des données stockées de manière centralisée, ce qui renforce la valeur des référentiels d'identité.

Lien avec le système d'identification

Un système d'identification existant est relié à l'enregistrement des faits d'état civil. La NIDA est responsable de cette dernière tâche, ainsi que de l'inscription de la population et de la délivrance de la carte d'identité nationale.

Outre le RNP, qui couvre l'ensemble de la population, une autre base de données réservée uniquement aux personnes âgées de 16 ans et plus contient des données biométriques. Ces personnes doivent se rendre dans un centre d'inscription dans les six mois suivant leur 16e anniversaire pour réaliser la saisie de leurs données biométriques (et produire deux empreintes digitales et une photographie), ce qui leur permet de demander une carte d'identité nationale.

Figure 4 : Postes de saisie à distance des données biométriques aux fins de la carte d'identité nationale et le système de téléchargement en ligne.



Actuellement, 99 pour cent des citoyens admissibles sont inscrits dans la base de données nationale d'identité avec des données biométriques, ce qui correspond à environ 56 pour cent de la population résidente totale. La carte d'identité nationale est considérée comme un bien personnel et doit être demandée en personne au bureau d'enregistrement où a eu lieu l'inscription dans le RNP ou, dans des circonstances particulières, au siège de l'organisme responsable de l'identification à Kigali.

Le NIN à 16 chiffres imprimé au recto de la carte d'identité nationale est un identifiant important au Rwanda. Il est attribué à une seule personne, sa vie durant. On a voulu ainsi prévoir une interface unique entre la personne et les organismes gouvernementaux. Ce numéro permet également de simplifier et d'améliorer la gestion et l'administration des services. L'ensemble des organismes et services gouvernementaux se fie entièrement à ce numéro; plus de 45 institutions (publiques et privées) et 416 bureaux de secteur sont connectés au RNP pour l'authentification en ligne des citoyens. On s'attend également à ce que le recensement traditionnel soit allégé à l'avenir et qu'il soit remplacé par une sortie système qui comptabiliserait les NIN actifs dans toutes les régions du pays.

Les groupes suivants utilisent le NIN comme identifiant du client :

- Toutes les organisations gouvernementales;
- La Commission électorale;
- Les services policiers;
- Les notaires de district et de secteur;
- La plupart des établissements bancaires du pays;
- Les entreprises de télécommunications;
- Les autres fournisseurs de services.²⁴

La loi sur la protection des données en vigueur est la loi n° 24/2016. Ses lignes directrices sont intégrées dans le système ESEC de la NIDA. Comme l'enregistrement des faits d'état civil et l'identité sont liés, on utilise un numéro unique commun.

Échange avec les autres secteurs et activités

Le secteur chargé du système ESEC participe au signalement des naissances et des décès qui surviennent dans les établissements de santé. Le système ESEC de la NIDA est basé dans les établissements de santé : les gestionnaires de données le mettent à jour en y enregistrant les faits d'état civil qui s'y produisent. Selon l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2010, 91 pour cent des naissances ont lieu dans des établissements de santé.

Initiatives d'amélioration et soutien externe

Plan d'amélioration et budget

Plan stratégique

Le Rwanda s'est doté d'un Plan stratégique national pour l'inscription à l'état civil quinquennal (2017/18–2021/22). Le coût de la mise en œuvre est estimé à 9,5 millions \$ US, dont 3 millions \$ US sont fournis par les partenaires de développement.

Les valeurs fondamentales mises en évidence dans le Plan stratégique national pour l'inscription à l'état civil sont les suivantes :

- **Excellence et innovation** (*Kugiraumuco wo kubaindashyikirwa no guhangaudhya*) : Le gouvernement rwandais est désireux de construire un système ESEC modernisé et intégré qui puisse servir à atteindre de multiples objectifs grâce à un travail innovant et efficace. Il s'efforcera de tirer parti de toutes les possibilités et de ses forces internes en appliquant de nouvelles technologies et méthodes stratégiques pour répondre systématiquement aux attentes des utilisateurs.
- **Collaboration et travail en équipe** (*Gukorerahamwe*) : L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques d'état civil exigent l'intervention de plusieurs parties prenantes, en termes d'offre autant que de demande. Ils doivent tous travailler ensemble dans l'intérêt des citoyens. Le gouvernement considérera la collaboration et le travail d'équipe comme des facteurs importants dans la mise en place d'un système ESEC solide.
- **Engagement à obtenir des résultats** (*Kurangizaibyowatangiyeye*) : L'esprit de travail caractérisera tous les efforts du gouvernement pour se débarrasser du scandale de l'invisibilité, à l'échelle de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques démographiques. Il s'efforcera de mettre en œuvre et d'achever ce qu'il a prévu ou commencé.
- **Transparence et responsabilité** (*Gukorera mu mucyo no kubazwaibyodukora*) : L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques démographiques engendrent de multiples bienfaits. Le droit d'une personne à être comptée aux deux extrêmes de sa vie est fondamental pour l'inclusion sociale. Pour le bien général, le gouvernement sera transparent et équitable dans ses méthodes de fonctionnement et de communication de l'information.
- **Perceptivité** (*Gushishoza*) : Il existe de nombreux facteurs et approches pouvant avantager certains et en désavantager d'autres dans l'atteinte de la qualité en matière d'enregistrement des faits d'état civil. Il est donc impératif de prendre en considération tous les cas exceptionnels possibles, afin de garantir un enregistrement exhaustif. Le gouvernement veillera à ce que les principes d'intégrité, d'honnêteté, d'impartialité, d'équité et d'objectivité soient toujours respectés.

Allocations budgétaires et besoins futurs

Le Trésor public a attribué 1,4 million \$ US au système d'enregistrement des données d'état civil pour l'exercice 2019–2020.

Activités jugées hautement prioritaires

Certaines activités sont désignées dans le plan national comme hautement prioritaires, mais elles manquent de financement, comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 : Activités liées au système ESEC et identifiées comme hautement prioritaires.

Secteurs prioritaires du plan stratégique dont le financement est insuffisant	Coût estimatif (en \$ US)	Écarts budgétaires prévus (en \$ US)	Observations
Résorber le retard en matière d'enregistrement des faits d'état civil	35 000 \$	35 000 \$	Une fois
Embauche de nouveaux agents de l'état civil (renforcement des capacités)	20 000 \$	20 000 \$	Annuellement, pour assurer la pérennité du système ESEC

Voici quelques-unes des priorités à venir dans le cycle de planification du pays pour l'état civil :

- Déploiement du système ESEC national centralisé et intégré dans tous les points de service : établissements de santé, ambassades, secteurs, cellules et tribunaux.
- Sensibiliser les fournisseurs de services en présentant une première semaine ESEC, au cours de laquelle le bureau d'enregistrement des faits d'état civil le plus performant reçoit un prix. Les campagnes de sensibilisation encouragent les citoyens à signaler les faits d'état civil sans tarder.

- Former d'autres intervenants dans les collectivités, notamment des agents de santé communautaires, pour encourager les gens à signaler les faits d'état civil.

Soutien des partenaires du développement

Les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les autres organisations qui soutiennent l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil du Rwanda sont énumérées dans le tableau 8.

Tableau 8 : Soutien externe appuyant le système ESEC.

Organisations internationales, ONG et partenaires	Mandat
Mécanisme de financement mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la fonctionnalité du système d'information ESEC pour permettre l'enregistrement des naissances en temps utile et faciliter l'interopérabilité du système avec d'autres systèmes pertinents • Concevoir et déployer des campagnes de communication visant à modifier les comportements sociaux, afin d'améliorer l'enregistrement des naissances, des décès, et d'autres faits d'état civil • Former et sensibiliser les fonctionnaires des administrations locales et les autres intervenants, selon leur niveau, sur leurs rôles et responsabilités dans le renforcement du système ESEC
Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation mondiale de la Santé et Bloomberg Philanthropies	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien externe au système d'enregistrement des statistiques d'état civil
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), Secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (APAI-CRVS) et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Résorber le retard dans l'enregistrement des faits d'état civil et la numérisation des événements passés • Offrir une formation de remise à niveau aux utilisateurs, pour qu'ils connaissent mieux le rôle des agents de l'état civil et renforcent leurs capacités (il n'y a pas d'établissement de formation en matière de système ESEC au Rwanda) • Former les équipes chargées de l'enregistrement des faits d'état civil, dans le domaine des outils de mesure et d'évaluation, afin que cette tâche soit accomplie dans le respect des normes

Conclusion

Le Plan stratégique national pour l'inscription à l'état civil, que le Rwanda entend mettre en œuvre entre 2017-2018 et 2021-2022, en est au milieu de ce processus. Sa mission, soit « enregistrer les faits d'état civil pour sauvegarder les droits de tous et éclairer les décisions fondées sur des preuves », doit être réalisée d'ici 2022 grâce à un système ESEC qui fonctionne bien. Cela conduirait finalement à la réalisation de la vision, qui consiste à « faire que chaque vie soit connue et compte ».

La volonté et le soutien politiques forts, au Rwanda, sont propices à la création d'un système ESEC qui fonctionne bien. Cette volonté et ce leadership politiques doivent toutefois s'accompagner d'un soutien financier suffisant. L'utilisation des produits et services découlant de l'enregistrement des faits d'état civil, tels que les actes de naissance, doit être considérée comme le seul moyen de valider l'identité et la date de naissance des personnes.

La NIDA, agissant par l'intermédiaire du ministère de l'Administration locale, a effectué un examen à mi-parcours du système ESEC au Rwanda. La NIDA continue à :

- renforcer le mécanisme de coordination associé au système ESEC;
- superviser le renforcement de sa structure d'enregistrement des faits d'état civil, grâce auquel son système ESEC sera étendu;
- renforcer le système ESEC pour permettre l'enregistrement rapide des naissances et faciliter le fonctionnement simultané du système ESEC et d'autres systèmes pertinents.



Ressources

Sites Web

Agence nationale d'identification : nida.gov.rw

Institut national de la statistique du Rwanda : statistics.gov.rw

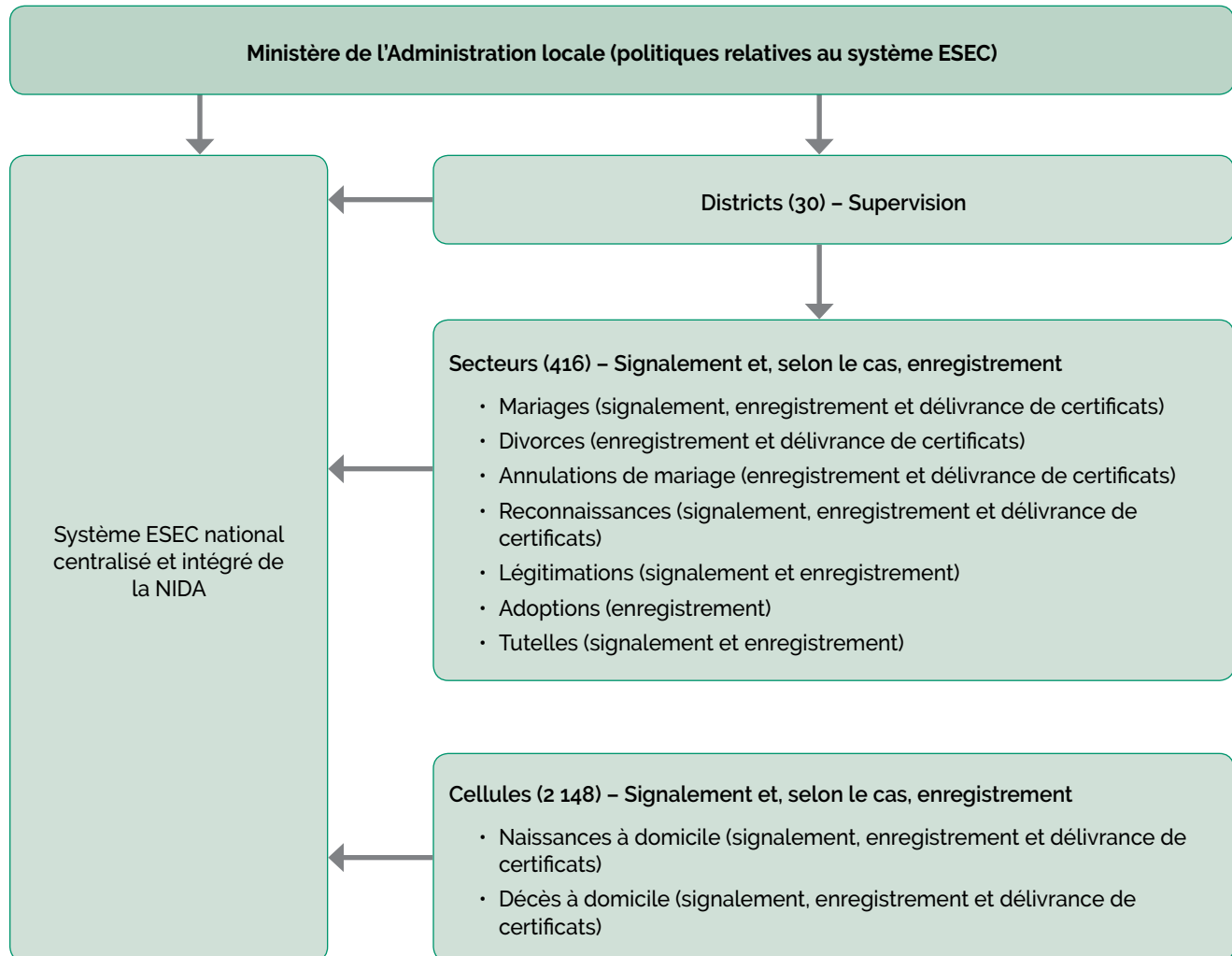
Documents supplémentaires

Institut national de la statistique du Rwanda. 2016. Rwanda Civil Registration and Vital Statistics (CRVS) Systems. Comprehensive Assessment Final Report, vol. I. statistics.gov.rw/publication/rwanda-civil-registration-and-vital-statitics-crvs-systems-0

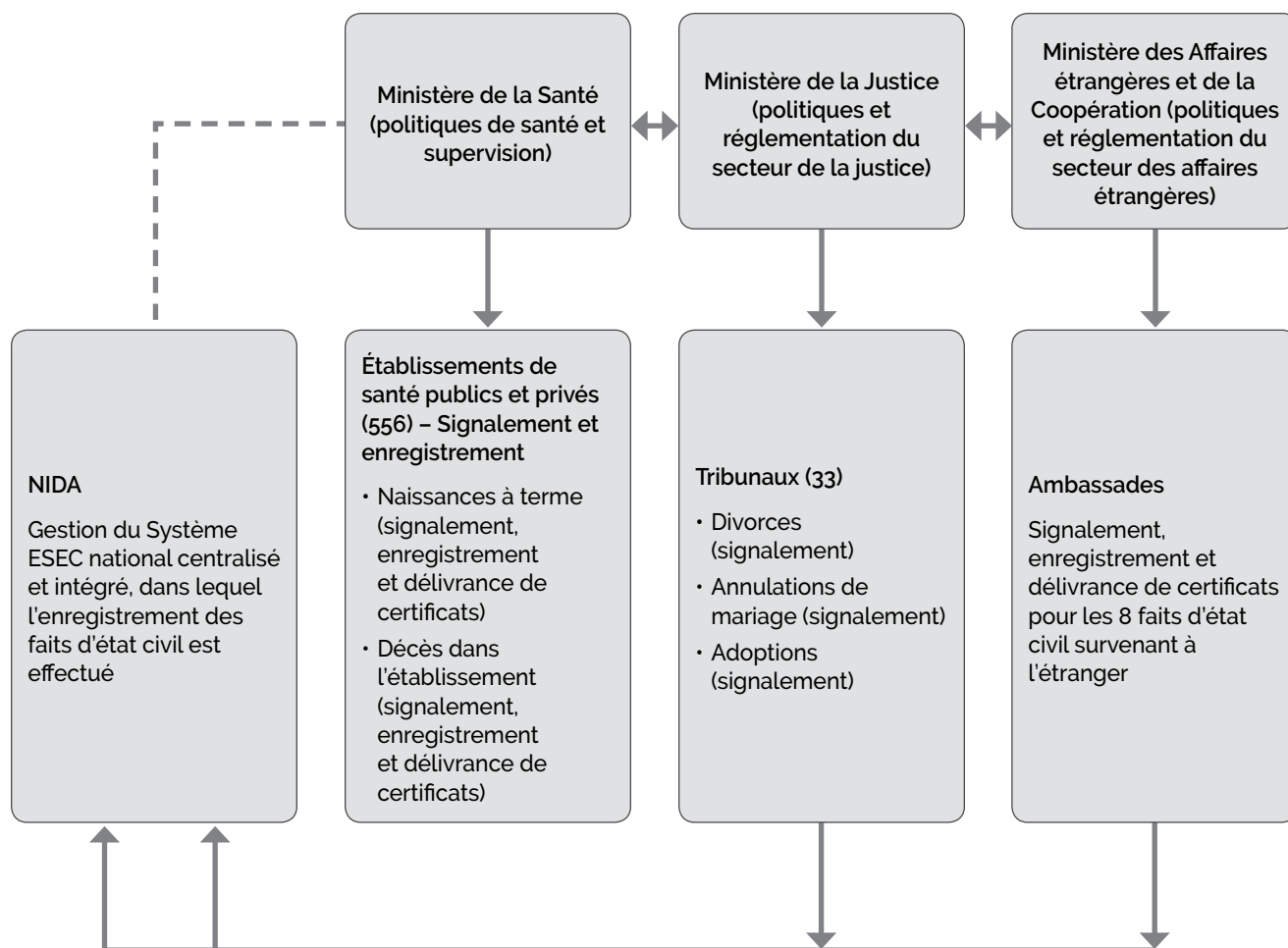
Institut national de la statistique du Rwanda. 2018. Civil Registration and Vital Statistics Systems of Rwanda National Strategic Plan 2017/18–2021/22. statistics.gov.rw/publication/crvs-national-strategic-plan

Institut national de la statistique du Rwanda. 2019. National Gender Statistics Report 2019. statistics.gov.rw/publication/national-gender-statistics-report-2019

Annexe 1 : Enregistrement des faits d'état civil dans les points de service des administrations locales (structure)



Annexe 2 : Enregistrement de faits d'état civil dans les établissements de santé et devant les tribunaux – points de service (structure)



Notes

- 1 Wikipédia. 2020. Géographie et climat du Rwanda. fr.wikipedia.org/wiki/Rwanda
- 2 Institut national de la statistique du Rwanda. statistics.gov.rw/home
- 3 Banque mondiale. 2019. Croissance de la population (% annuel). donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW
- 4 Institut national de la statistique du Rwanda. 2014. RPHC4 Thematic Report: Population Size, Structure and Distribution. statistics.gov.rw/publication/rphc4-thematic-report-population-size-structure-and-distribution
- 5 Par exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès, on entend le nombre réel de naissances ou de décès enregistrés, divisé par le nombre estimatif de naissances ou de décès dans un pays ou une région en particulier à l'intérieur d'une période précise, habituellement une année. Sources : CEA, CESAP et Statistics Norway. 2016.
- 6 Trading Economics. 2017. Rwanda – Health Expenditure, Total (% of GDP). tradingeconomics.com/rwanda/health-expenditure-total-percent-of-gdp-wb-data.html
- 7 UNICEF. 2015. Rwanda – Key demographic indicators. UNICEF Data: Monitoring the situation of children and women. data.unicef.org/country/rwa/
- 8 UNICEF. Rapport MICS. 2010.
- 9 UNICEF. DPT1: Surviving infants who received the first dose of diphtheria, pertussis and tetanus (DPT) vaccine.
- 10 Banque mondiale. 2018. Indicateurs du développement dans le monde (WDI). databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=2&country=MWI
- 11 Trading Economics. 2017. Rwanda – Physicians. tradingeconomics.com/rwanda/physicians-per-1-000-people-wb-data.html
- 12 Banque mondiale. 2017. Taux de fertilité chez les adolescents (nombre de naissances par 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans). donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.ADO.TFRT?locations=RW
- 13 Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile (IGME). 2018. Under-5 Mortality Rate, Infant Mortality Rate and Neonatal Mortality Database 2018. childmortality.org/data/Rwanda
- 14 Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2015. Points de vue des pays de l'Observatoire mondial de la santé. Résumé des statistiques pour le Rwanda (de 2002 jusqu'à maintenant). apps.who.int/gho/data/node.country.country-RWA
- 15 Institut national de la statistique du Rwanda. 2016. Rwanda Demographic and Health Survey 2014–15. dhsprogram.com/pubs/pdf/FR316/FR316.pdf
- 16 Ibid.
- 17 Plan stratégique national pour l'inscription à l'état civil 2017-2018 – 2021-2022, statistics.gov.rw/file/6272/download?token=FoZJXDcj
- 18 Ibid.
- 19 Par exhaustivité de l'enregistrement, on entend le nombre réel d'événements démographiques (naissances ou décès) divisé par le nombre estimé d'événements démographiques (naissances ou décès). On parle d'enregistrement complet ou d'exhaustivité à 100 pour cent lorsque tous les événements démographiques survenus dans la population d'un pays donné (ou d'une région) au cours d'une période particulière ont été enregistrés dans le système.
- 20 Official Gazette No. 37 of 12/09/2016. *Law No. 32/2016 of 28/08/2016 Governing Persons and Family*. ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/102818/124438/F-466022709/RWA-102818.pdf

- 21 Toutes les naissances non enregistrées durant l'année suivant l'événement.
- 22 Irembo. irembo.gov.rw/home/citizen/
- 23 La liste complète des services disponibles en ligne se trouve à la page new.irembo.gov.rw/home/citizen/all_services.
- 24 Actuellement, la carte d'identité sert à la vérification et à la validation dans d'autres secteurs, ainsi qu'à l'enregistrement de la population en temps réel par les bureaux du gouvernement local, la santé, les programmes de protection sociale (soutien direct à la nutrition), l'éducation (examens nationaux), les télécommunications, les banques, la libre circulation des personnes (entre le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda) et la liste électorale.



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

www.systemesESEC.ca



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



IDRC • CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE
FINANCEMENT
MONDIAL**

Canada